

La Ronde des oliviers

- Règlement -

Parcours: 10,4 km sur routes et chemins ruraux en une seule boucle

Départ: 10 heures, Avenue Frédéric Mistral

Arrivée: Parking de l'Europe

Catégories: Ouvert à tous à partir de 16 ans (avec autorisation parentale)

Engagement: Taxe 13€ et 16€ le jour de la course, chèque à l'ordre des "Foulées de l'olivier"

Véhicules et VTT: Interdits sur le circuit (sauf officiels)

Dossards: retrait au moulin Peyre la veille dans l'après-midi et le jour de la course à partir de 8h00.

Ravitaillement: 2 sur le parcours et 1 à l'arrivée.

Récompenses: Huile d'olive aux 3 premiers de chaque catégorie
Huile d'olive aux 500 premiers inscrits
Différents lots pour tous les coureurs préinscrits.

Sécurité: police municipale, médecins et CCF

Assurances: L'organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile. Il décline toute responsabilité pour les accidents survenus aux coureurs avant, pendant et après la course (temps limité à 2h00)

ATTENTION

Les coureurs devront rester sur la partie droite de la chaussée et respecter le code de la route.

Tous les participants s'engagent à respecter ce règlement en signant leur engagement

Les Foulées de l'Olivier
Président : Alain Libérato
Hôtel de ville 13890 MOURIES
Dimanche 20 octobre 2019

La Ronde des oliviers

- Inscription -

L'inscription s'effectue sur :
Nikrome.com

Les nouvelles dispositions de la loi n°84.610 du 16/07/1984 nous obligent à exiger pour l'inscription la présentation d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running délivrée par la FFA, ou un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation ou une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.

Pour les moins de 18 ans, une autorisation parentale est obligatoire sous la forme :

Je soussigné(e) _____ autorise mon fils/ma fille mineur(e) à participer à la course pédestre et dégage les organisateurs de tout incident.

Fait à :
Signature

Le :

Les Foulées de l'Olivier
Président : Alain Libérato
Hôtel de ville 13890 MOURIES
Dimanche 20 octobre 2019